

Québec, le 10 juin 2026

Madame Sophie Moisset  
Porte-parole, Biologiste, Ph. D., Module Environnement  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
[sophie.moisset@transports.gouv.qc.ca](mailto:sophie.moisset@transports.gouv.qc.ca)

**Objet : Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ1**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **12 juin 10h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

**Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ1**

1. Vous indiquez que le programme décennal d'intervention face aux aléas côtiers s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'augmenter sa capacité d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. À cet égard, plusieurs initiatives guident le programme décennal dont le Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques (PAGI3C) (PR3.1, p. 17 et 18).
  - a) Veuillez déposer ce Plan à la commission d'enquête.
  - b) Selon le Bilan 2025-2026 du Bureau de projets en érosion et submersion côtières, ce plan d'action serait à l'origine de travaux du comité de gouvernance interministériel (CGI) sur les interventions en milieux côtiers, coordonné par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ([Bureau de projets en érosion et submersion côtières – Bilan 2025-2026](#), p. 6). Veuillez présenter un résumé des travaux menés par le CGI, en précisant les régions qu'ils concernent.
  - c) Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières a indiqué que les travaux du CGI sur les interventions en milieux côtiers étaient terminés (DB2, p. 3). Veuillez préciser à quel moment ce comité a été aboli et pour quelles raisons ses travaux n'ont pas été reconduits.
2. Selon la condition 5 du décret 1060-2019 ([Décret gouvernemental 1060-2019](#)), le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) devait élaborer un programme d'adaptation aux aléas côtiers aux Îles-de-la-Madeleine afin de prendre en compte globalement la problématique de vulnérabilité de ce territoire.
  - a) Qu'est-ce qui justifie la décision du Ministère d'étendre la portée du programme au Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie?
  - b) Considérant le nombre important d'interventions prévues sur l'ensemble des territoires du programme décennal, comment le MTMD pourra-t-il s'assurer d'intervenir rapidement sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine afin de protéger ou de réparer les sites fragilisés et vulnérables aux aléas côtiers?

- c) Comment le programme décennal permettrait-il d'éviter de recourir à des autorisations en urgence comme les décrets de soustraction demandées dans les dernières années?
  - d) Comment les interventions aux Îles-de-la-Madeleine vont influencer la réalisation des autres projets sur le territoire couvert par le programme en considérant la capacité du MTMD de réaliser de trois à quatre projets par année (DA4, p.3) ?
3. Dans son [Plan stratégique 2019-2023](#), le MTMD souhaitait rendre ses pratiques de gestion plus préventives et comptait développer une approche intégrée et concertée afin de « renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques » (p. 11).
- a) Comment cet objectif a-t-il été atteint?
  - b) Comment cette approche s'arrime-t-elle avec le plan de gestion intégrée de l'adaptation aux risques d'érosion et de submersion côtières en élaboration par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ?
4. Un des objectifs du [Plan stratégique 2023-2027](#) du MTMD consiste à « Maximiser les effets des investissements sur la qualité des infrastructures » (p. 15). À cet effet, le Ministère mène des interventions visant « à réduire les risques engendrés par les aléas naturels liés aux changements climatiques » (p. 15).
- a) Comment s'inscrit le programme décennal d'intervention dans l'atteinte de cet objectif ?
  - b) Et plus spécifiquement comment contribue-t-il aux cibles concernant le nombre de projets routiers qui seraient réalisés en adaptation aux changements climatiques?

5. En 2023, le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mandaté le MTMD et quatre autres ministères et organismes publics afin de « réaliser des appréciations des risques climatiques associés aux infrastructures stratégiques et aux services prioritaires de l'État » ([Plan de mise en œuvre 2025-2030 du PEV 2030](#), p. 33). Un rapport sur l'état des lieux incluant une liste des infrastructures stratégiques et des services prioritaires et une liste des aléas climatiques devant faire l'objet d'appréciations a été déposé en 2024. Veuillez présenter un résumé et une mise à jour des travaux réalisés dans le cadre de ce mandat.
6. Vous indiquez que le programme décennal d'intervention face aux aléas côtiers constitue une solution préventive qui permettrait au MTMD d'avoir un cadre de réalisation de projets sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine offrant une flexibilité d'intervention sur chacun des sites vulnérables, au besoin (Jonathan Saint-Laurent, DT2, p. 29 et 30). Considérant que l'érosion et la submersion côtières sont des enjeux d'importance qui concernent également la Côte-Nord, pourquoi le Ministère ne cible-t-il pas également cette région dans son programme ([Plan pour une économie verte 2030](#), p. 85)?
7. Dans le document DA4, le ministère précise qu'il a réalisé près de 35 projets en milieu côtier dans les dix dernières années. Veuillez détailler les coûts qu'ont représenté ces travaux de protection côtière.
8. Le tableau 1-1 (PR5.2, p. 4) présente le cumulatif linéaire et surfacique des projets assujettis à la PÉEIE pour les 45 municipalités incluses au programme décennal. Or, lors des séances publiques menées par le BAPE (période d'information publique du 4 mars au 7 avril 2026), le MTMD a précisé que le programme touchait plutôt 47 municipalités. Veuillez mettre à jour le tableau 1-1 en y ajoutant les deux municipalités manquantes et en complétant l'information associée.